

ANNEE 2021

23 juillet 2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

SYNDICAT HAUTE SAONE NUMERIQUE

Délibérations du bureau et du comité syndical du 23 juillet 2021

B2021-07-23-01 Election du President
B2021-07-23-02 Election de 2 Vice-présidents
B2021-07-23-03 Approbation du PV du 03 septembre 2020
CS2021-07-23-24 Election des membres du Bureau
CS2021-07-23-25 Approbation du PV du 12 04 21
CS2021-07-23-26 Délégations du comité syndical au Bureau
CS2021-07-23-27 Délégations du comité syndical au Président
CS2021-07-23-28 Election de la commission d'appels d'offres
CS2021-07-23-29 Election des membres de la CDSP
CS2021-07-23-30 Election des membres de la CCSPL
CS2021-07-23-31 Election des membres au conseil d'(exploitation
CS2021-07-23-32 Compte de gestion 2020 du budget principal
CS2021-07-23-33 Compte administratif 2020 du budget principal
CS2021-07-23-34 Compte de gestion 2020 du budget annexe
CS2021-07-23-35 Compte administratif 2020 du budget annexe
CS2021-07-23-36 Budget supplémentaire 2021 du budget principa
CS2021-07-23-37 Décision modificative n° 1 du budget principal



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Bureau n° B2021-07-23-01 du 23 juillet 2021 relative à l'élection du Président

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet, l'an deux mille vingt et un, le vingt trois juillet, à neuf heure trente, les membres du Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 5.

Nombre de membres présents : 5

Pour le Collège Communautés de Communes :

DEGRENAND Bruno Communauté de Communes des 4 Rivières RICHARD Bernard Communauté de Communes du Pays de Lure

Pour le Collège Département :

BAILLY Laurent en audioconférence

FRIQUET Carmen KRATTINGER Yves

Absents ayant donné procuration: 0

Absents excusés: 0

Le Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10.2 des statuts relatif à l'élection des Vice-Présidents du Comité syndical,

Vu l'article 29 du règlement intérieur relatif à l'élection du bureau,

Vu le renouvellement des membres du bureau issus du collège « Conseil Départemental »

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec les 5 membres titulaires présents,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la réélection du Président qui doit être élu par les membres du Bureau en son sein, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Président déclare ouvert le scrutin pour l'élection du Président.



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Bureau n° B2021-07-23-02 du 23 juillet 2021 relative à l'élection de deux Vice- Présidents

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet, l'an deux mille vingt et un, le vingt trois juillet, à neuf heure trente, les membres du Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 5. Nombre de membres présents : 5

Pour le Collège Communautés de Communes :

DEGRENAND Bruno Communauté de Communes des 4 Rivières RICHARD Bernard Communauté de Communes du Pays de Lure

Pour le Collège Département :

BAILLY Laurent en audioconférence

FRIQUET Carmen KRATTINGER Yves

Absents ayant donné procuration : 0 Absents excusés : 0

Le Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10.2 des statuts relatif à l'élection des Vice-Présidents du Comité syndical,

Vu l'article 29 du règlement intérieur relatif à l'élection du bureau,

Vu le renouvellement des membres du bureau issus du collège « Conseil Départemental »

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec les 5 membres titulaires présents,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la réélection de deux *Vice-présidents parmi les membres du bureau, issus chacun d'un collège différent, pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat électif dont ils bénéficient au sein de leur collectivité d'origine.*

Le premier Vice-président est issu du collège des représentants titulaires du Conseil départemental.

Le deuxième Vice-président est issu du collège des représentants titulaires des Communautés de communes. »

Le Président déclare ouvert le scrutin pour l'élection du 1er Vice-Président issu du collège Département.

Monsieur BAILLY Laurent est l'unique candidat à la 1ère Vice-Présidence.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 5 Nombre de votants : 5 Suffrages exprimés : 5 Bulletins blancs : 0

> Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-B2021-07-23-02-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



votes :	
Pour: 5	
Contre : 0	
Abstention:	0

Le Président déclare Monsieur BAILLY Laurent élu à l'unanimité 1er Vice-Président.

Le Président déclare ouvert le scrutin pour l'élection du 2^{ème} Vice-Président issu du collège Communautés de Communes.

Monsieur DEGRENAND Bruno est l'unique candidat à la 2^{ème} Vice-Présidence. A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 5 Nombre de votants : 5 Suffrages exprimés : 5 Bulletins blancs : 0

Votes:
Pour: 5
Contre: 0
Abstention: 0

Le Président déclare Monsieur DEGRENAND Bruno élu à l'unanimité 2ème Vice-Président.

La composition du Bureau à l'issue des trois votes est donc la suivante :

Président : KRATTINGER Yves

1 er Vice-Président : BAILLY Laurent

2 ème Vice-Président : DEGRENAND Bruno

Membres : FRIQUET Carmen

RICHARD Bernard

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire : - réception en Préfecture le	20
- affichage le	

- publication le

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-E2021-07-23-02-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Bureau B2021-07-23-03 du 23 juillet 2021 portant approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 septembre 2020

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet, l'an deux mille vingt et un, le vingt trois juillet, à neuf heures trente minutes, les membres du Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Yves KRATTINGER

Nombre de membres en exercice : 5

Etaient présents : 5

Pour le Collège Communautés de Communes:

DEGRENAND Bruno Communauté de Communes des 4 Rivières RICHARD Bernard Communauté de Communes du Pays de Lure

Pour le Collège Département :

BAILLY Laurent en audioconférence

FRIQUET Carmen KRATTINGER Yves

Absents ayant donné procuration: 0

Absents excusés: 0

Le Bureau du syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu les articles L 5721-1\L 5721-7 et L 5722-1 à L 5722-8 du code général des collectivités territoriales,
- **Vu** l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 5 membres titulaires présents,

CONSIDERANT le procès-verbal de la réunion du Bureau, qui s'est tenue le 03 septembre 2020 concernant :

- 1. Vérification du Quorum
- 2. Désignation d'un secrétaire
- 3. Election du 2ème Vice-Président au sein du Bureau
- 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau du 30 avril 2019



Haute Saône Numérique	SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE
-----------------------------	--------------------------------

en présence de :

Pour le Collège Communautés de Communes :

Communauté de Communes du Pays de Lure RICHARD Bernard

Pour le Collège Département : **KRATTINGER Yves BATHELOT Nadine**

Absents ayant donné procuration: 0

Absents excusés: 2

DECIDE APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 5 Nombre de présents : 5 Nombre de votants : 5 Suffrages exprimés pour : 5 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

D'APPROUVER à l'unanimité le procès-verbal de ladite réunion.

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021,

Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-B2021-07-23-03-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-24 du 23 juillet 2021 portant élection des membres du bureau

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 31 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen GAUTHERON Martine GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

PIQUARD Bernard absent - donne pouvoir à CORNU Benoît

PULICANI Hervé RICHARD Michel RIGOLOT Christelle

RICHARD Bernard

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy
DEGRENAND Bruno CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles Absent - suppléé par MARCHAL Jacques
LUPFER Frédérique CC Pays Riolais
CC Rahin et Chérimont

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

CAILLE Nicolas Absent CC Val de Gray

RACLOT Loïc CC Hauts du Val de Saône SCHELLE Alain CC Pays de Luxeuil

BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky CC Combes
TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard

VON FELTEN Karl

BALLOT Vincent

CLAUDEL Michel

CC Triangle vert

CC Terres de Saône

CC Val Marnaysien

CC Pays d'Héricourt

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-CS2021-07-23-24-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021

CC Pays de Lure



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10.2 des statuts relatif à l'élection des Vice-Présidents du Comité syndical,

Vu l'article 29 du règlement intérieur relatif à l'élection du bureau,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec les 31 membres titulaires présents,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la réélection des membres du Bureau,

CONSIDERANT les élus titulaires désignés par leurs organes respectifs pour siéger au sein du Comité :

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent

BONNARD Corinne

BORDOT Thierry

CORNU Benoît

COUTHERUT Sylvie

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire

FRIQUET Carmen

GAUTHERON Martine

GAY Jean-Claude

JEANPARIS Corinne

MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas

PEQUIGNOT Martine

PIQUARD Bernard

PULICANI Hervé

RICHARD Michel

RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy
DEGRENAND Bruno
MAINIER Gilles
LUPFER Frédérique

CC Monts de Gy
CC Quatre Rivières
CC Pays Riolais
CC Rahin et Chérimont

RICHARD Bernard CC Pays de Lure

DEMANGE René CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

CAILLE Nicolas CC Val de Gray

RACLOT Loïc CC Hauts du Val de Saône SCHELLE Alain CC Pays de Luxeuil

BOYER Christian CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky CC Combes
TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard CC Triangle vert
VON FELTEN Karl CC Terres de Saône
BALLOT Vincent CC Val Marnaysien
CLAUDEL Michel CC Pays d'Héricourt

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-CS2021-07-23-24-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



CONSIDERANT les règles d'élection des membres du Bureau, qui devront à leur tour élire le Président et deux Vice-Présidents :

- Chaque délégué ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir.
- L'article 11 des statuts précise que « Le Bureau est constitué de :

3 membres du collège « Département » élus par les membres titulaires de ce collège et parmi ces derniers, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque liste comprend trois noms.

2 membres du collège « Communautés de communes » élus par les membres titulaires de ce collège et parmi ces derniers, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque liste comprend deux noms ».

Le Président précise aux deux collèges d'élus qu'il s'agit d'établir une ou plusieurs listes de 3 élus titulaires chacune, pour le collège du Département, et une ou plusieurs listes de 2 élus titulaires chacune, pour le collège des Communautés de communes.

Monsieur Yves KRATTINGER propose qu'une seule liste soit établie par collège. L'ensemble des membres est favorable à cette proposition.

Les listes suivantes sont donc constituées et déposées auprès du Président :

Collège Département : BAILLY Laurent

FRIQUET Carmen KRATTINGER Yves

Collège Communautés de Communes : DEGRENAND Bruno

RICHARD Bernard

Le Président déclare donc ces listes candidates à l'élection du Bureau.

Il déclare ouvert le scrutin et invite les élus des Communautés de Communes et du Département à voter.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Votes:

Collège Département : Collège Communautés de communes :

 Pour : 20
 Pour : 15

 Contre : 0
 Contre : 0

 Abstention : 0
 Abstention : 0



Le Président annonce les résultats :

- La liste du Département a obtenu 20 voix et 0 en reste, sont donc élus les trois membres de la liste à l'unanimité.
- La liste des Communautés de Communes a obtenu 15 voix et 0 en reste, sont donc élus les 2 membres de la liste à l'unanimité.

Les	membres	élus	pour	constituer	le	bureau	sont	:
-----	---------	------	------	------------	----	--------	------	---

Collège Département : BAILLY Laurent

FRIQUET Carmen KRATTINGER Yves

Collège Communautés de Communes :

DEGRENAND Bruno RICHARD Bernard

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-25 du 23 juillet 2021 portant approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2021

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 31 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4

Absents excusés: 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent

en audio conférence

BONNARD Corinne **BORDOT Thierry**

CORNU Benoît

COUTHERUT Sylvie

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen

GAUTHERON Martine

GAY Jean-Claude

JEANPARIS Corinne

MANIERE Sylvie **OUDOT Thomas**

absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine

suppléée par Jean-Marie BERTIN absent - donne pouvoir à CORNU Benoît

PIQUARD Bernard

PULICANI Hervé RICHARD Michel

RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent

absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

CC Monts de Gy KOPEC Freddy Absent CC Quatre Rivières **DEGRENAND Bruno**

CC Pays Riolais MAINIER Gilles Absent - suppléé par MARCHAL Jacques CC Rahin et Chérimont LUPFER Frédérique

CC Pays de Lure RICHARD Bernard

Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon DEMANGE René

CC Val de Gray Absent **CAILLE Nicolas**

CC Hauts du Val de Saône RACLOT Loïc CC Pays de Luxeuil SCHELLE Alain

CC Pays de Villersexel Absent - suppléé par SEGUIN Paul **BOYER Christian** CC Savoir-Faire

MULTON Alexandre Absent **CC Combes BAGUE Jacky**

CC Haute-Comté TRAMESEL Jean Claude

CC Pays de Montbozon et du Chanois Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul **DELBOS Michel** CC Triangle vert **GAUDINET Bernard**

CC Terres de Saône VON FELTEN Karl CC Val Marnaysien **BALLOT Vincent** CC Pays d'Héricourt **CLAUDEL Michel**

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-cs2021-07-23-25-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5721-1\L 5721-7 et L 5722-1 à L 5722-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 31 membres présents,

CONSIDERANT le procès-verbal de la réunion du Comité syndical, qui s'est tenue le 12 avril 2021 concernant :

- 1. Vérification du Quorum
- 2. Désignation d'un secrétaire
- 3. Approbation des Procès-verbaux du 31 mars 2021
- 4. Décisions prises par le Président par délégation
- 5. Compte administratif Budget Annexe
- 6. Approbation compte de gestion Budget Annexe
- 7. Affectation du résultat Budget Annexe
- 8. Budget primitif 2021 Budget Annexe
- 9. Budget primitif 2021 Budget Principal
- 10. Avenant N°1 DSP Affermo-concessive: Orange Concessions
- 11. Points divers et questions

DECIDE APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38 Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 31 + 4 procurations

Suffrages exprimés pour : 35 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

• D'APPROUVER à l'unanimité le procès-verbal de ladite réunion.

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

certifié		

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-cs2021-07-23-25-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-26 du 23 juillet 2021 portant délégations du Comité syndical au bureau

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 31 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen GAUTHERON Martine GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

PIQUAND Bernard absent - donne pouvoir à CORNU Benoît

PULICANI Hervé RICHARD Michel RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy
DEGRENAND Bruno CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles Absent - suppléé par MARCHAL Jacques
LUPFER Fédérique CC Rahin et Chérimont

RICHARD Bernard CC Pays de Lure

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

CAILLE Nicolas Absent CC Val de Gray

RACLOT Loïc CC Hauts du Val de Saône SCHELLE Alain CC Pays de Luxeuil

BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky CC Combes
TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montboz CAUDINET Bernard CC Triangle vert CC Triangle vert CC Terres de Saône BALLOT Vincent CC Val Marnaysien

CLAUDEL Michel CC Pays d'Héricourt

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-cs2021-07-23-26-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatives aux délégations de l'organe délibérant,
- Vu l'article 9.2 des statuts du syndicat mixte relatif aux délégations du Comité syndical,
- Vu l'article 3 des statuts du syndicat mixte relatif aux activités du Syndicat,
- Vu l'article 9.3 des statuts relatifs au quorum et aux modalités de vote,
- Vu les délibérations du Comité syndical n° CS 2014-01-16-02, CS2014-07-04-06, CS2015-05-04-03 et CS2020-09-03-03 relatives aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau,

CONSIDERANT les précédentes délégations de signature au Bureau rappelées ci-dessous :

- 1° Intenter et soutenir toute action contentieuse, notamment désigner l'avocat chargé de la défense des intérêts de l'établissement dans les matières suivantes :
 - transferts de compétences,
 - ressources humaines,
 - finances publiques, notamment en matière d'emprunt et de subvention,
 - contrats de la commande publique,
 - effraction, détérioration et vols,
 - gestion et protection du domaine,
 - dommages de travaux publics,
 - utilisation, achat ou location d'infrastructures numériques par le syndicat mixte,
 - utilisation, vente ou location des infrastructures numériques du syndicat mixte ou gérées par le syndicat mixte.
 - tout contentieux avec un opérateur.

Il est précisé que dans ces matières, cette délégation concerne l'intégralité du contentieux du syndicat mixte, l'intégralité des actions en demande et en défense, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions européennes et communautaires, le Tribunal des conflits, les juridictions administratives de droit commun et spécialisées, les juridictions judiciaires y compris d'exception et spécialisées, les juridictions financières, pour toute action quelle que puisse être sa nature, incluant notamment les dépôts de plainte avec constitution de partie civile.

- 2° Accepter toute transaction au sens de l'article 2044 du Code civil.
- 3° Passer tous les contrats, conventions et leurs avenants autres que les marchés publics pour le compte du syndicat mixte.

CONSIDERANT que le Syndicat mixte doit être capable de réagir dans les plus brefs délais, sans attendre la tenue d'un prochain Comité syndical,

CONSIDERANT qu'à chaque Comité syndical, le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Comité Syndical DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci après

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 31 + 4 pouvoirs

Suffrages exprimés pour : 35 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

- DE RENOUVELER toutes les délégations antérieurement accordées au Bureau.

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-cs2021-07-23-26-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021 Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....- affichage le.....



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-27 du 23 juillet 2021 portant délégations du Comité syndical au Président

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 31 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen GAUTHERON Martine GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

PIQUARD Bernard absent - donne pouvoir à CORNU Benoît

PULICANI Hervé RICHARD Michel RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy
DEGRENAND Bruno CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles Absent - suppléé par MARCHAL Jacques
LUPFER Frédérique CC Rahin et Chérimont

RICHARD Bernard CC Pays de Lure

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

CAILLE Nicolas Absent CC Val de Gray

RACLOT Loïc CC Hauts du Val de Saône SCHELLE Alain CC Pays de Luxeuil

BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel MUI TON Alexandre Absent CC Savoir-Faire

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky CC Combes
TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard

VON FELTEN Karl

BALLOT Vincent

CLAUDEL Michel

CC Triangle vert

CC Terres de Saône

CC Val Marnaysien

CC Pays d'Héricourt

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-cs2021-07-23-27-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatives aux délégations de l'organe délibérant,
- Vu l'article 9.2 des statuts du syndicat mixte relatif aux délégations du Comité syndical,
- Vu l'article 3 des statuts du syndicat mixte relatif aux activités du Syndicat,
- Vu l'article 9.3 des statuts relatifs au quorum et aux modalités de vote,
- Vu les délibérations du Comité syndical n° CS2015-05-04-04, CS2016-02-08-04 et CS2017-04-24-08 et CS2020-09-03-04 relatives aux délégations de compétences du Comité syndical au Président,

CONSIDERANT les précédentes délégations de signature au Président rappelées ci-dessous :

- 1° Procéder, dans les limites qui seront déterminées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change; La limite de cette délégation est portée à hauteur des montants inscrits au budget.
- 2° Mettre en place les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum qui sera autorisé par le Comité syndical;
- 3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 4° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 6° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° Autoriser, au nom du syndicat mixte, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.
- 9° Signer tout document relatif aux conventions particulières prises en application de conventions-cadre validées préalablement par le Bureau, si aucune clause financière ne modifie substantiellement les termes de celle-ci.
- 10° Signer les contrats ou conventions de location d'infrastructures et de réseaux de communications, soit par IRU (Droit Irrévocable d'Usage) soit par location classique et tout document s'y rapportant.
- 11° Saisir pour avis la CCSPL des projets qui pourraient la concerner.

CONSIDERANT que le Syndicat mixte doit être capable de réagir dans les plus brefs délais, sans attendre la tenue d'un prochain Comité syndical,

CONSIDERANT qu'à chaque Comité syndical, le Président rendra compte des attributions exercées dans ce cadre,

Le Comité Syndical DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci après

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 31 + 4 pouvoirs

Suffrages exprimés pour : 35 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20219802-cs2021-07-23-27-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



- **DE RENOUVELER** toutes les délégations antérieurement accordées au Président.

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021 Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATT NGER

Acte certifié exécutoire :	
- réception en Préfecture le	
- affichage le	



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-28 du 23 juillet 2021 portant élection de la commission d'appel d'offres

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 31 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen GAUTHERON Martine GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne

MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

PIQUARD Bernard absent - donne pouvoir à CORNU Benoît PULICANI Hervé

RICHARD Michel RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy
DEGRENAND Bruno CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles Absent - suppléé par MARCHAL Jacques
LUPFER Frédérique CC Pays Riolais
CC Rahin et Chérimont

LUPFER Frédérique CC Rahin et Chérimo RICHARD Bernard CC Pays de Lure

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

CAILLE Nicolas Absent CC Val de Gray

RACLOT Loïc CC Hauts du Val de Saône SCHELLE Alain CC Pays de Luxeuil

BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel
MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire

BAGUE Jacky

CC Combes

TRAMESEL Jean Claude

CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard
VON FELTEN Karl
BALLOT Vincent
CLAUDEL Michel

CC Triangle vert
CC Terres de Saône
CC Val Marnaysien
CC Pays d'Héricourt

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210802-cs2021-07-23-28-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu l'article 22 du Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006, relatif à la composition de la Commission d'appel d'offres et aux modalités de son élection,

Vu l'article 35 du règlement intérieur du syndicat Haute-Saône Numérique,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 29 membres présents,

CONSIDERANT que plusieurs marchés dépassant les seuils de Marché à Procédure Adaptée doivent être passés par le syndicat mixte,

CONSIDERANT que suite au renouvellement des membres du Collège « Département » et du Bureau, il convient de procéder au renouvellement des membres de cette commission,

CONSIDERANT que cette Commission d'appel d'offres doit être composée comme suit :

- le Président du syndicat mixte ou son représentant, qui préside la Commission d'Appel d'Offres.
- 5 membres titulaires du Comité syndical ayant voix délibérative, ainsi qu'autant de membres suppléants,

CONSIDERANT que l'élection doit avoir lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Une liste unique est proposée pour l'élection des 5 membres titulaires et suppléants parmi les membres titulaires du Comité syndical :

REPRESENTANTS CANDIDATS					
TITULAIRES SUPPLEANTS					
(CD70) EME Edwige	(CD70) FAIVRE Marie-Claire				
(CD70) RIGOLOT Christelle	(CD70) GAY Jean-Claude				
(CD70) FRIQUET Carmen	(CD70) PULICANI Hervé				
(CC) BALLOT Vincent	(CC) LUPFER Frédérique				
(CC) RICHARD Bernard	(CC) VON FELTEN Karl				

Le Président déclare ouvert le scrutin et invite les délégués à procéder au vote.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants

Nombre d'inscrits: 38

Nombre de votants : 31 présents + 4 pouvoirs

Quotient électoral : 7,6 (38/5) Suffrages exprimés pour : 35 Suffrages exprimés contre : 0

Restes: 0

Bulletins blancs: 0

L'ensemble des membres de la liste sont élus à l'unanimité.

La commission élue est une commission à caractère permanent.



Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021	
Ont signé au registre tous les membres présent	S

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire : - réception en Préfecture le	
- affichage le	***



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-29 du 23 juillet 2021 portant élection de la commission de délégation de service public

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 31 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen GAUTHERON Martine GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

PIQUARD Bernard absent - donne pouvoir à CORNU Benoît

PULICANI Hervé RICHARD Michel RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy
DEGRENAND Bruno CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles Absent - suppléé par MARCHAL Jacques
LUPFER Frédérique CC Pays Riolais
CC Rahin et Chérimont
CC Pays de Lure

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

CAILLE Nicolas Absent CC Val de Gray

RACLOT Loïc

SCHELLE Alain

BOYER Christian

Absent - suppléé par SEGUIN Paul

CC Hauts du Val de Saône
CC Pays de Luxeuil
CC Pays de Villersexel

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire BAGUE Jacky CC Combes

TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard CC Triangle vert
VON FELTEN Karl CC Terres de Saône
BALLOT Vincent CC Val Marnaysien
CLAUDEL Michel CC Pays d'Héricourt



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-5 et D. 1411-3 et suivants ;

Vu la délibération CS2019-06-26-10 fixant les modalités d'élection des membres de la Commission de Délégation des Services Publics ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 31 membres présents,

CONSIDERANT qu'en application des articles L. 1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et D. 1411-3 et suivants dudit Code, il doit être procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants d'une commission de délégation de service public. Cette commission est compétente pour :

- Examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L.1411-1),
- ✓ Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- ✓ Ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus,
- Établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidature et l'économie générale du contrat,
- Émettre un avis sur les offres analysées,
- ✓ Émettre un avis sur tout projet d'avenant à la convention de DSP affermo-concessive,

Cette commission est composée de son Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Président du Syndicat occupe les fonctions de Président de la commission.

CONSIDERANT qu'une liste unique a été déposée pour l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants :

TITULAIRES:

CD 70 : RIGOLOT ChristelleCD 70 : EME Edwige

CD 70 : FRIQUET Carmen

- CC : RICHARD Bernard CC du Pays de Lure - CC : DEGRENAND Bruno CC des 4 Rivières

SUPPLEANTS:

CD 70 : ARNOULD Isabelle
 CD 70 : GAY Jean-Claude
 CD 70 : PULICANI Hervé

CC : CAILLE Nicolas
 CC : TRAMESEL Jean Claude
 CC Haute-Comté

Le Président déclare ouvert le scrutin et invite les délégués à procéder au vote.



Le Comité Syndical DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits: 38

Nombre de votants : 31 présents +4 pouvoirs

Quotient électoral : 7,6 (38/5) Suffrages exprimés pour : 35 Suffrages exprimés contre : 0

Restes: 0

Bulletins blancs: 0

DE DESIGNER les membres de la Commission de Délégation de Service Public dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, selon le détail ci-dessous :

TITULAIRES:

- CD 70 : RIGOLOT Christelle

- CD 70 : EME Edwige

- CD 70 : FRIQUET Carmen

CC : RICHARD Bernard CC du Pays de Lure CC : DEGRENAND Bruno CC des 4 Rivières

SUPPLEANTS:

- CD 70 : ARNOULD Isabelle - CD 70 : GAY Jean-Claude

- CD 70 : PULICANI Hervé

CC : CAILLE Nicolas
 CC : TRAMESEL Jean Claude
 CC Haute-Comté

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte	certifié	exécut	oire :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-30 du 23 juillet 2021 portant élection de la commission consultative des services publics locaux

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 31 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen GAUTHERON Martine GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

PIQUARD Bernard absent - donne pouvoir à CORNU Benoît

PULICANI Hervé RICHARD Michel RIGOLOT Christelle

RICHARD Bernard

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy
DEGRENAND Bruno CC Quatre Rivières
MAINIER Gilles Absent - suppléé par MARCHAL Jacques
LUPFER Frédérique CC Pays Riolais
CC Rahin et Chérimont

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

CC Pays de Lure

CAILLE Nicolas Absent CC Val de Gray

RACLOT Loïc

SCHELLE Alain

BOYER Christian

Absent - suppléé par SEGUIN Paul

CC Hauts du Val de Saône
CC Pays de Luxeuil
CC Pays de Villersexel

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire BAGUE Jacky CC Combes

TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté
DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montboz CAUDINET Bernard CC Triangle vert CC Terres de Saône BALLOT Vincent CC Val Marnaysien CC Pays d'Héricourt



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au sein du Syndicat par délibération CS2017-04-24-08

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 31 membres titulaires présents,

CONSIDERANT que le Président du Syndicat est désigné Président de la CCSPL,

CONSIDERANT que les membres des associations représentées ont été désignés dans la délibération de création de la commission par délibération CS2017-04-24-08 :

A 1 - 4!	Représentants	
Associations	Titulaires	Suppléants
UFC QUE CHOISIR 70	COUDEVYLLE Irène Présidente	GOMEZ Manuel
ADIL 70	TOULOT Serge Président	VIENNET Sandra

CONSIDERANT qu'il a été décidé de fixer le nombre des membres de cette commission choisis parmi les élus titulaires du Comité syndical à 4 membres titulaires et 4 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle,

CONSIDERANT le renouvellement des membres du collège du Département,

Le Comité Syndical DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits: 38

Nombre de votants : 31 présents +4 pouvoirs

Quotient électoral : 7,6 (38/5) Suffrages exprimés pour : 35 Suffrages exprimés contre : 0

Restes: 0

Bulletins blancs: 0

• **DE DESIGNER** les membres de la Commission consultative des Services Publics Locaux dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, selon le détail ci-dessous :

REPRESENTANTS		
TITULAIRES	SUPPLEANTS	
GAY Jean-Claude	BAILLY Laurent	
PULICANI Hervé	BONNARD Corinne	
RICHARD Bruno	BOYER Christian	
DEGRENAND Bernard	RACLOT Loic	



Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021 Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire	e :
- réception en Préfectu	ire le
affichage le	200 9557040 00053 1200 444 1744



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-31 du 23 juillet 2021 portant élection des membres du conseil d'exploitation

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 29 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 5

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen GAUTHERON Martine GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

PIQUARD Bernard absent - donne pouvoir à CORNU Benoît

PULICANI Hervé RICHARD Michel RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy
DEGRENAND Bruno
MAINIER Gilles Absent - suppléé par MARCHAL Jacques
LUPFER Frédérique
RICHARD Bernard
CC Monts de Gy
CC Quatre Rivières
CC Pays Riolais
CC Rahin et Chérimont
CC Pays de Lure

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

CAILLE Nicolas Absent CC Val de Gray

RACLOT Loïc Absent CC Hauts du Val de Saône

SCHELLE Alain CC Pays de Luxeuil
BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire
BAGUE Jacky Absent CC Combes
TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard

VON FELTEN Karl

BALLOT Vincent

CLAUDEL Michel

CC Triangle vert

CC Terres de Saône

CC Val Marnaysien

CC Pays d'Héricourt



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financière au sein du Syndicat par délibération CS2017-05-22-02

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 29 membres titulaires présents (départ de M RACLOT et M BAGUE après le point précédent)

CONSIDERANT qu'il a été décidé de fixer le nombre des membres de cette commission choisis parmi les élus titulaires du Comité syndical à 5 membres titulaires

CONSIDERANT le renouvellement des membres du collège du Département,

Monsieur le Président propose les membres titulaires du Comité syndical suivants pour être désignés au Conseil d'exploitation :

Propositions du Président	
TITULAIRES	
KRATTINGER Yves (Président)	
EME Edwige	
FRIQUET Carmen	
BALLOT Vincent	
TRAMESEL Jean-Claude	

Le Comité Syndical DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits: 38

Nombre de présents : 29 + 4 pouvoirs

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés pour : 33 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

DE DESIGNER les membres du Conseil d'Exploitation, selon le détail ci-dessous :

TITULAIRES	
KRATTINGER Yves (Président)	
EME Edwige	
FRIQUET Carmen	
BALLOT Vincent	
TRAMESEL Jean-Claude	



Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire : - réception en Préfecture	le
- affichage le	



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-32 du 23 juillet 2021 portant adoption du compte de gestion 2020 du budget principal

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 29 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés: 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne **BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie**

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen **GAUTHERON Martine** GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

absent - donne pouvoir à CORNU Benoît PIQUARD Bernard

PULICANI Hervé **RICHARD Michel** RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy **DEGRENAND Bruno** CC Quatre Rivières CC Pays Riolais **MAINIER Gilles** Absent - suppléé par MARCHAL Jacques LUPFER Frédérique CC Rahin et Chérimont CC Pays de Lure RICHARD Bernard

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

Absent CC Val de Gray **CAILLE Nicolas**

RACLOT Loïc Absent CC Hauts du Val de Saône CC Pays de Luxeuil

SCHELLE Alain

BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire **BAGUE Jacky** Absent CC Combes TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard CC Triangle vert CC Terres de Saône **VON FELTEN Karl BALLOT Vincent** CC Val Marnaysien **CLAUDEL Michel** CC Pays d'Héricourt

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210730-CS2021-07-23-32-DE Date de télétransmission : 30/07/2021 Date de réception préfecture : 30/07/2021



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;
- **Vu** la délibération CS2014-02-19-02 du Comité Syndical portant approbation des dispositions comptables ;
- Vu la délibération CS2020-02-12-02 du Comité Syndical portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget Principal du Syndicat;
- Vu la délibération CS2020-07-02-03 du Comité Syndical portant approbation du Compte de gestion;
- Vu la délibération CS2020-07-02-04 du Comité Syndical portant approbation du compte administratif 2019;
- Vu la délibération CS2020-07-02-05 du Comité Syndical portant affectation du résultat 2019 du budget principal du Syndicat ;
- **Vu** la délibération CS2020-07-02-06 du Comité Syndical portant approbation du Budget supplémentaire 2020 du Syndicat ;
- Vu la délibération CS2020-11-30-03 du Comité Syndical portant adoption de la Décision Modificative N° 1;

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 29 membres présents,

CONSIDERANT que le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire,

CONSIDERANT l'exposé du rapporteur annexé à la présente délibération,

Le Comité Syndical DECIDE, préalablement au vote du compte administratif, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38

Nombre de présents : 29 + 4 pouvoirs

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés pour : 33 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

> D'APPROUVER le compte de gestion 2020 dressé par la comptable public, et d'autoriser le Président à le signer

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210730-CS2021-07-23-32-DE Date de télétransmission : 30/07/2021 Date de réception préfecture : 30/07/2021



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-33 du 23 juillet 2021 portant adoption du compte administratif 2020 du budget principal

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 29 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés: 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne **BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie**

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen **GAUTHERON Martine GAY Jean-Claude** JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

PIQUARD Bernard absent - donne pouvoir à CORNU Benoît

PULICANI Hervé **RICHARD Michel** RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy **DEGRENAND Bruno** CC Quatre Rivières CC Pays Riolais **MAINIER Gilles** Absent - suppléé par MARCHAL Jacques CC Rahin et Chérimont LUPFER Frédérique CC Pays de Lure RICHARD Bernard

Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon DEMANGE René

Absent CC Val de Gray **CAILLE Nicolas**

CC Hauts du Val de Saône RACLOT Loïc Absent CC Pays de Luxeuil

SCHELLE Alain

BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire **BAGUE Jacky** Absent CC Combes TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard CC Triangle vert CC Terres de Saône **VON FELTEN Karl BALLOT Vincent** CC Val Marnaysien **CLAUDEL Michel** CC Pays d'Héricourt

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210730-CS2021-07-23-33-DE Date de télétransmission : 30/07/2021 Date de réception préfecture : 30/07/2021



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;
- Vu la délibération CS2014-02-19-02 du Comité Syndical portant approbation des dispositions comptables;
- Vu la délibération CS2020-02-12-02 du Comité Syndical portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget Principal du Syndicat;
- Vu la délibération CS2020-07-02-04 du Comité Syndical portant approbation du compte administratif 2019;
- Vu la délibération CS2020-07-02-05 du Comité Syndical portant affectation du résultat 2019 du budget principal du Syndicat;
- **Vu** la délibération CS2020-07-02-06 du Comité Syndical portant approbation du Budget supplémentaire 2020 du Syndicat ;
- Vu la délibération CS2020-11-30-03 du Comité Syndical portant adoption de la Décision Modificative N° 1 :
- **Vu** la délibération CS2020-07-02-06 du Comité Syndical portant approbation du Budget supplémentaire 2020 du Syndicat ;
- **Vu** la délibération CS2020-11-30-03 du Comité Syndical portant adoption de la Décision Modificative N° 1 :
- Vu l'approbation du compte de gestion ;

CONSIDERANT que Monsieur Yves KRATTINGER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Nadine BATHELOT, membre du Bureau, pour le vote du compte administratif,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 29 membres présents,

CONSIDERANT que le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire,

CONSIDERANT l'exposé du rapporteur annexé à la présente délibération,

Le Comité Syndical DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38

Nombre de présents : 28 + 3 pouvoirs (Yves KRATTINGER se retire pour le vote)

Nombre de votants : 31 Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

D'ADOPTER l'arrêté des comptes du Syndicat mixte pour l'exercice 2020 :

_	
Recettes	10 426 890.37 €
Reprise de l'excédent précédent 2019	19 284 385.75 €
Sous-total	29 711 276.12 €
Dépenses	26 139 050.70 €
Restes a réaliser en Dépenses	5 196 939.65 €
Bilan	-1 624 714.23 €

Accusé de reception en préfecture 070-200044527-20210730-CS2021-07-23-33-DE Date de télétransmission : 30/07/2021 Date de réception préfecture : 30/07/2021



• DE DONNER ACTE au Président de sa communication relative aux virements de crédits effectués au cours de l'exercice 2020 :

LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS EFFECTUES EXERCICE 2020 : DEPENSES

Libellé	Niveau	Description	CP voté BP + BS + DM	Virement	Total CP Voté
Investissement	Section		56 905 406.64		56 905 406.64
16	Chapitre	Emprunts et dettes assimilées	6 890 000.00	-	6 890 000.00
1641	Article	Emprunts en euros	890 000.00	_	890 000.00
16449	Article	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	6 000 000.00	-	6 000 000.00
20	Chapitre	incorporelles	6 025 129.45	-	6 025 129.45
20311	Article	Frais d'études transférés	5 925 211.99	- 10 792.00	5 914 419.99
2033	Article	Frais d'insertion	5 090.00	10 792.00	15 882.00
2051	Article	Concessions et droits similaires	73 163.96	-	73 163.96
208	Article	Autres immobilisations incorporelles	21 663.50	-	21 663.50
204	Chapitre	Subventions d'équipement versées	49 750.00		49 750.00
20421	Article	Biens mobiliers, matériel et études	49 750.00		49 750.00
21	Chapitre	Immobilisations corporelles	41 233.72		41 233.72
2111	Article	Terrains nus	5 000.00	-	5 000.00
21318	Article	Autres bâtiments publics	5 000.00	-	5 000.00
2152	Article	Installation de voirie	1 000.00	_	1 000.00
2157 Article		Matériel et outillage technique	11 800.00	-	11 800.00
21838	Article	Autre matériel informatique	4 933.72	-	4 933.72
21848	Article	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000.00	-	1 000.00
2185	Article	Matériel de téléphonie	6 300.00	300.00	6 000.00
2188	Article	Autres	6 200.00	300.00	6 500.00
23	Chapitre	Immobilisations en cours	43 701 942.97		43 701 942.97
231318	Article	Autres bâtiments publics	106 660.00		106 660.00
23153	Article	Réseaux divers	43 595 282.97	- 8 200.19	43 587 082.78
238	Article	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	8 200.19	8 200.19
4581	Chapitre	Opérations sous mandat	197 350.50	Accusé de réception en 070-200044527-2021073	197 350.50 réfecture 0-CS2021-07-23-33-DE : 30/07/2021 ure : 30/07/2021 197 350.50
45812015	Article	Délégation maîtrise d'ouvrage	197 350.50	Date de télétransmission Date de réception préfec	1. 30/07/2021 ture : 30/07/2021 197 350.50



LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS EFFECTUES EXERCICE 2020 : RECETTES

Sans objet

• **DE METTRE A JOUR l'actif du Syndicat** en procédant à l'apurement des biens de faible valeur listés dans le tableau ci-dessous :

N° inventaire	Libellé	Valeur Initiale	
2019M00203	Aimants banane	1 772.00	
2018M00367	ARMOIRE BASSE A RIDEAUX 105 X 100	318.56	
2018M00364	ARMOIRE BASSE BOIS PORTES BATTANTES 100/101/45	308.22	
2018M00368	ARMOIRE BOIS PORTES BATTANTES	412.21	
2019M00295	Armoire et top pour armoire		255.36
2018M00369	ARMOIRE PORTES BATTANTES 120 /197/45		602.43
2019M00305	Barrière extensible de chantier et cônes		215.78
2019M00547	Bouilloire Moulinex		16.50
2019M00298	Bras porte ecran double FELLOWES		677.90
2019M00296	bureaux et caissons		1 451.64
2019M00548	Cafetiere dosettes Senseo		32.50
2018M00365	CAISSON MOBILE METAL 3 TIROIRS		206.48
2019M00138	Clé pour verrou SAE BC 2019 02 20		191.05
2019M00569	Convecteurs electriques DEL CONVECT 2000 W		138.00
2018M00349	Destructeur de documents AUTOMAX 130c		369.00
2019M00425	DISQUE DUR USB 3.0 NOIR SMA		119.98
2018M00454	Fibre optique Power mètre en alu et adaptateur		48.26
2019M00010	Ftre store intérieur type Bandes verticales bureau		430.00
2018M00441	Lampe de bureau LED FLEXIO		43.58
2018O00079	Licence Acrobat Pro 2017		486.53
2018O00063	licence In Design annee 2018		348.55
2019O00092	licence In Design annee 2019-2020		699.51
2019O00062	LICENCE LOGICIEL CAMELIA		2 000.00
2018O00062	licence Photoshop annee 2018		348.55
2019O00091	licence Photoshop 2019-2020		348.51
2018O00070	LICENCES SYSTEME INFORMATION GEOGRAPHIQUE WMWARE		3 668.00
2019M00702	Malette outillage d'électricien		554.79
2018M00179	Meuble TV HSN		390.00
2018M00697	Panneaux akyplac alvéolaire communication IQUMTEL		304.20
2018M00558	Panneaux akyplac alvéolaire pour flec - 4 unités		197.20
2019M00204	pince à champ magnetique		352.00
2019M00239	Sacs à dos pour mesure couverture mobile		2 000.00
2019M00297	Sieges de bureau Steelcase Series		1 379.41
2018M00337	SIGNALISATION VITRINE SYNDICAT REMPLCT PORTE AFFIC		440.00
2018M00366	SUPPORT UNITE CENTRALE MOBILE		47.40
2019M00299	Tableau blanc émaillé magnétique		199.85
2018M00443	Tableau blanc laqué		150.88
2018M00425	Tablette LENOVO Miix 320 4 Go de Ram 128 Go Intel		278.41
2018M00244	TABLETTES GALAXY TAB 3 UNITES + APPLE I PAD 1 UNIT		1 269.60
2018M00416	telephone mobile + housse ingenieur radio FttH	Accusé de récepti 070-200044527-2	on en préfecture 0210730-CS202 2-97 12 53 3- nission : 30/07/2021 préfecture : 30/ 07/4 12 :58
2019M00423	Téléphone mobile A70 samsung galaxy noir	Date de télétransi Date de réception	préfecture : 30/ 3/4 /12/58
2018M00123	TELEPHONE MOBILE GALAXY S7 NOIR 32 Go		339.80



N° inventaire	Libellé	Valeur Initiale
2018M00124	TELEPHONE MOBILE GALAXY S8 NOIR CARBONE 64 Go	739.80
2018M00125	TELEPHONE MOBILE IPHONE 7 ARGENT 32 Go	659.80
2018M00525	TELEPHONES MOBILES SAMSUNG GALAXY A5 2017 et A8 20	5 480.00
2018M00561	Thermorelieur T200	93.23
2018M00442	Ventilateurs	160.90
2019M00363	Ventilateurs Tours 30 cm ioniseur	160.50
2019M00426	Vestiaire industrie propre 3 colonnes	256.20
2019M00135	22 mobiles Samsung A8 DS noir 32 Go	5 301.13
2018M00643	6 PANNEAUX SIGNALISATION PYLONES TELEPHONIE	348.00
Total		37 245.35

 DE VALIDER le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Le résultat de la section de fonctionnement qui atteint un montant de *1 441 283.59* € est issu des montants suivants :

		Recettes réelles :	2 854 716.80€
		Recettes d'ordre :	212 520.63€
		Total recettes de fonctionnement :	3 067 237.43 € (a)
	>	Dépenses réelles :	1 539 366.45€
	\triangleright	Dépenses d'ordre :	<i>86 587.39</i> €
		Total des dépenses de fonctionnement :	
		Résultat de la section de fonctionnement	1 441 283.59 € (a-b)
Le solde d'exéc	cutic	on de la section d'investissement atteint un montant de 2 130	941,83 €.
-	- Re	ecettes réelles :	2 876 876.90 €
		Recettes d'ordres :	2 851 381.75€

	Total recettes d'investissement :	5 728 258.65 € (a)
>	Dépenses réelles :	21 535 781.87€
	Dépenses d'ordres :	

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (n-1)... 19 284 385.75
- Solde d'exécution de la section d'investissement (n) 2 130 941.83 €

En dépenses 5 196 939.65 €

En recettes

0,00 €

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20210730-CS2021-07-23-33-DE Date de télétrars ne sanction de 170-2021 Date de réception préfecture : 3007/2021

Soit un solde de la section d'investissement de



Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le..... - affichage le.....

SYNDICAT HAUTE-SAONE NUMERIQUE

	Solde global 2020	1 624 714.23 €
>	D'ARRETER les résultats définitifs 2020 tels c - 1 624 714.23 €	que résumés ci-dessus, soit un solde global de
>	D'APPROUVER l'affectation du résultat du	budget 2020 suivant :
au solde d'exé - Affecter I Fonctionneme - Constater	n en recettes d'investissement au compte 001 écution de la section d'investissement, la somme de <i>1 441 283.59</i> € en recettes d'i ent capitalisé, afin de couvrir en partie le déficit d r la somme de <i>5 196 939.65</i> € en déper ent (RAR recettes – RAR dépenses),	nvestissement au compte 1068-Excédent de e la section d'investissement,
Fait et délibé	éré à VESOUL, le 23 juillet 2021	
Ont signé au	registre tous les membres présents.	
Pour extrait of	conforme,	
		Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,
		Yves KRAT INGER



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-34 du 23 juillet 2021 portant adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 29 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés: 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne **BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie**

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen **GAUTHERON Martine** GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

absent - donne pouvoir à CORNU Benoît PIQUARD Bernard

PULICANI Hervé **RICHARD Michel** RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy **DEGRENAND Bruno** CC Quatre Rivières CC Pays Riolais **MAINIER Gilles** Absent - suppléé par MARCHAL Jacques LUPFER Frédérique CC Rahin et Chérimont CC Pays de Lure RICHARD Bernard

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

Absent CC Val de Gray **CAILLE Nicolas**

RACLOT Loïc Absent CC Hauts du Val de Saône CC Pays de Luxeuil

SCHELLE Alain

BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire **BAGUE Jacky** Absent CC Combes TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard CC Triangle vert CC Terres de Saône **VON FELTEN Karl BALLOT Vincent** CC Val Marnaysien **CLAUDEL Michel** CC Pays d'Héricourt



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;

Vu la délibération CS2017-05-22-02 du Comité Syndical portant création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financière ;

Vu la délibération CS2017-05-22-03 du Comité Syndical portant approbation de la Création du Budget annexe de la Régie et des dispositions comptables;

Vu la délibération CS2020-12-21-03 du Comité Syndical autorisant le versement d'une Subvention d'Equilibre entre le Budget Principal et le Budget annexe

Vu la délibération CS2020-02-12-03 du Comité Syndical portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget annexe du Syndicat ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation du 15 mars 2021,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 29 membres présents,

CONSIDERANT que le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire,

CONSIDERANT l'exposé du rapporteur annexé à la présente délibération,

Le Comité Syndical DECIDE, préalablement au vote du compte administratif, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38

Nombre de présents : 29 + 4 pouvoirs

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés pour : 33 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

D'APPROUVER le compte de gestion 2020 du budget annexe dressé par le comptable public, et d'autoriser le Président à le signer

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAQNE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-35 du 23 juillet 2021 portant adoption du compte administratif 2020 du budget annexe

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 29 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés: 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne **BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie**

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen **GAUTHERON Martine** GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

absent - donne pouvoir à CORNU Benoît PIQUARD Bernard

PULICANI Hervé **RICHARD Michel** RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy **DEGRENAND Bruno** CC Quatre Rivières CC Pays Riolais **MAINIER Gilles** Absent - suppléé par MARCHAL Jacques LUPFER Frédérique CC Rahin et Chérimont CC Pays de Lure RICHARD Bernard

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

Absent CC Val de Gray **CAILLE Nicolas**

RACLOT Loïc Absent CC Hauts du Val de Saône CC Pays de Luxeuil

SCHELLE Alain

BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire **BAGUE Jacky** Absent CC Combes TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard CC Triangle vert CC Terres de Saône **VON FELTEN Karl BALLOT Vincent** CC Val Marnaysien **CLAUDEL Michel** CC Pays d'Héricourt



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;

Vu la délibération CS2017-05-22-02 du Comité Syndical portant création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financière ;

Vu la délibération CS2017-05-22-03 du Comité Syndical portant approbation de la Création du Budget annexe de la Régie et des dispositions comptables;

Vu la délibération CS2020-12-21-03 du Comité Syndical autorisant le versement d'une Subvention d'Equilibre entre le Budget Principal et le Budget annexe

Vu la délibération CS2020-02-12-03 du Comité Syndical portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget annexe du Syndicat;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation du 15 mars 2021,

Vu l'approbation du compte de gestion préalablement au vote du Compte administratif,

CONSIDERANT que Monsieur Yves KRATTINGER, Président, doit se retirer pour laisser la présidence à un membre du Bureau, pour le vote du compte administratif,

CONSIDERANT que le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire,

CONSIDERANT l'exposé annexé au présent rapport,

Le Comité Syndical DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38

Nombre de présents : 29 + 4 pouvoirs

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés pour : 33 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

• D'ADOPTER l'arrêté des comptes du Syndicat mixte pour l'exercice 2020 :

Recettes	1 356 056.00 €
Reprise de l'excédent précédent 2019	0.00 €
Sous-total	1 356 056.00 €
Dépenses	1 356 055.95 €
Excédent	0.05 €

 De DONNER ACTE au Président de sa communication relative aux virements de crédits effectués au cours de l'exercice 2020 :



LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS EFFECTUES - EXERCICE 2020 - DEPENSES

Libellé	Description	CP Voté BP		Virement	Total CP Voté
Fonctionnement		2 006 010.00			2 006 010.00
6	Comptes de charges	2 006 010.00		-	2 006 010.00
60	Achats	225 000.00	-	20 500.00	204 500.00
606	Achats de matières et fournitures non stockées	225 000.00	-	20 500.00	204 500.00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	225 000.00	-	20 500.00	204 500.00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1			-
61	Services extérieurs	1 622 500.00	-	85 700.00	1 536 800.00
62	Autres services extérieurs	158 500.00		106 200.00	264 700.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00		-	10.00
Total		2 006 010.00		-	2 006 010.00

LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS EFFECTUES - EXERCICE 2020 - RECETTES Etat néant

Libellé	Description	CP Voté BP	Virement	Total CP Voté
Fonctionnement		2 006 010.00	-	2 006 010.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 141 000.00	-	1 141 000.00
706	Ventes de prestations de services	1 141 000.00	-	1 141 000.00
706	Ventes de prestations de services	1 141 000.00	-	1 141 000.00
77	Produits exceptionnelles	865 010.00	-	865 010.00
Total		2 006 010.00	-	2 006 010.00



 De VALIDER le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Le résultat de la section d'exploitation qui atteint un montant de 0,00 € est issu des montants suivants :

>	Recettes réelles :	1 356 056.00 €
\triangleright	Recettes d'ordre :	0,00€
	Total recettes de fonctionnement :	1 356 056.00 € (a)
>	Dépenses réelles :	1 356 055.95€
\triangleright	Dépenses d'ordre :	0,00€
	Total des dépenses de fonctionnement :	1 356 055.95 € (b)
>	Résultat de l'exercice	0,05 € (a-b)
	Résultat de fonctionnement reporté (résultat n-1)	0,00€
>	Résultat de la section de fonctionnement	0,05 €

Le budget annexe ne comportant aucun crédit d'investissement, il n'est constaté aucun solde d'exécution de la section d'investissement ni restes à réaliser.

D'ARRETER les résultats définitifs 2020 tels que résumés ci-dessus, soit un excédent de fonctionnement de 0.05 €.

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE.

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le.....- affichage le.....



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-36 du 23 juillet 2021 portant adoption du budget supplémentaire 2021 du budget principal

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 29 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés: 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne **BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie**

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen **GAUTHERON Martine GAY Jean-Claude** JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

PIQUARD Bernard absent - donne pouvoir à CORNU Benoît

PULICANI Hervé **RICHARD Michel** RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy **DEGRENAND Bruno** CC Quatre Rivières CC Pays Riolais **MAINIER Gilles** Absent - suppléé par MARCHAL Jacques CC Rahin et Chérimont LUPFER Frédérique CC Pays de Lure RICHARD Bernard

Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon DEMANGE René

Absent CC Val de Gray **CAILLE Nicolas**

CC Hauts du Val de Saône RACLOT Loïc Absent CC Pays de Luxeuil

SCHELLE Alain

BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire **BAGUE Jacky** Absent CC Combes TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard CC Triangle vert CC Terres de Saône **VON FELTEN Karl BALLOT Vincent** CC Val Marnaysien **CLAUDEL Michel** CC Pays d'Héricourt



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;

Vu la délibération CS2014-02-19-02 du Comité Syndical portant approbation des dispositions comptables ;

Vu la délibération CS2021-04-12-22 du Comité Syndical portant approbation du Budget primitif 2021 du Budget Principal du Syndicat ;

Vu la délibération préalable du Comité Syndical portant approbation du Compte administratif et affectation du résultat 2020 du Syndicat ;

CONSIDERANT que le guorum est atteint avec 31 membres présents,

CONSIDERANT que suite au vote du compte administratif 2020, il convient de reporter les résultats arrêtés de 2020 au budget 2021,

CONSIDERANT l'exposé annexé à la présente délibération nécessitant des ajustements budgétaires,

Le Comité Syndical DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38 Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 29 + 4 pouvoirs

Suffrages exprimés pour : 33 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

• **DE RATIFIER LES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES** suivantes relatives au Budget supplémentaire 2021 présenté par nature et par chapitre, et voté au niveau du chapitre :

Mouvements réels

a) Propositions de reports

Les propositions de report de dépenses d'investissement s'élèvent à **5 196 939.65** € et sont réparties par chapitres selon le détail ci-dessous :

Libellé	Niveau	Description	CP Voté reports
Investissement	Section		5 196 939.65
20	Chapitre	Immobilisations incorporelles	267 654.53
20311	Article	Frais d'études transférés	267 654.53
21	Chapitre	Immobilisations corporelles	2 652.47
2111	Article	Terrains nus	2 652.47
23	Chapitre	Immobilisations en cours	4 808 086.28
231318	Article	Autres bâtiments publics	6 660.00
23153	Article	Réseaux divers	4 801 426.28
4581	Chapitre	Opérations sous mandat	118 546.37
45812015	Article	Délégation maîtrise d'ouvrage	118 546.37
Total			5 196 939.65



b) Inscriptions nouvelles

INVESTISSEMENT

* en recette d'investissement

Opération Desserte FttH

Pour rappel, en tant que membre du Syndicat mixte, le Département contribue financièrement au Syndicat et à ses projets sous la forme d'un fonds de concours couplé à une participation financière ; typiquement 2 000 000 € en fonds de concours et 500 000 € en participation. De plus, au vu de l'avancement des travaux, il est nécessaire de percevoir les avances versées aux entreprises ; le montant est estimé à 430 000€

Ainsi, pour 2021, il est proposé d'inscrire en recette d'investissement ces **2 000 000 €+** 430 000€ sur l'opération « Desserte FttH ».

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BS 2021
Recettes	13	2 000 000 €
Receiles	23	430 000 €

* en dépense d'investissement

Opération Frais d'étude FttH

En 2021 se concentre une grosse activité pour la MOE sur le FttH pour lequel tous les travaux doivent être finis cette année. Cela comprend les VISAS faits sur les livrables des études des entreprises travaux, les contrôles terrains inopinés, l'organisation des plannings chantiers (OPC), les phases de réceptions (AOR), les contrôles des DOE des 51 264 prises FttH... Les prestations pour les conventionnements -immeubles) ainsi que les révisions des prix conduisent à proposer d'inscrire en dépense d'investissement 800 000 € en crédits de paiement pour ce budget supplémentaire.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BS 2021	
Dépenses	20		800 000 €

Opération Frais d'études programme global

Un montant de **15 000** € est budgété pour des missions confiées à des cabinets d'AMO techniques pour le contrôle de la DSP

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BS 2021	
Dépenses	20		15 000 €

Opération Collecte NRAO-SR segments optique

Ce programme étant achevé en travaux, il est proposé de réduire les dépenses prévisionnelles de 69 714.23€ en crédit de paiment pour ce BS

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés		
	-	BS 2021		
Dépenses	23	- 69 714.23€		
•				

Opération sites prioritaires

Il est proposé d'ajouter **10 000** €dépenses prévisionnelles en crédit de paiment pour ce BS pour terminer cette opération

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BS 2021
Dépenses	20	10 000.00€



Opération Délégation de Maîtrise d'Ouvrage – Tx conventionnés besoins propres – Chapitre 458 Pour achever le programme de déploiement des GFU du CD70 et de la CAV qui ont délégué leur maîtrise d'ouvrage au Syndicat mixte, il est proposé d'inscrire un montant de 50 000 € en crédits de paiement pour ce BS ; notamment en raison des révisions des prix qui sont toutes positives.

Présentation des inscriptions

			Mouvements d'ordre
Dépenses	4581	50 000 €	
	Chapitre	BS 2021	

INTEGRATION FRAIS D'ETUDES ET D'INSERTION 20311 en 23153

Frais d'Etudes

Lors de la réalisation des travaux, les frais d'études générés par ces travaux doivent être virés, par opération d'ordre budgétaire, au compte 23153 afin d'être inclus sur l'élément de patrimoine correspondant aux travaux.

Il convient d'intégrer les Frais d'études des éléments de patrimoine 2020O00043 2020O00033 2020O00005 2019O00113 2019O00028 2018O00083 2017O00070 2017O00064 sur les éléments travaux correspondant pour un montant de 2 596 151.54 €, selon détail suivant :

N° inventaire	Description	Valeur initiale
2020000043	Etudes générales THD - Année 2020	24 293.54
2020000033	Etudes sites prioritaires - Année 2020	286.44
2020000005	Frais d'études FttH - année 2020	2 376 348.24
2019000113	FRETTES Etude CSPS téléphonie	518.07
	Assistance technique contrôle déploiement infra tel	
2019000028	mobile	66 767.74
2018O00083	Assistance plateforme SI-SIG	20 585.67
	162004-07 zones blanches - convention groupement-	
2017O00070	Marché 2016-2004	71 461.84
2017O00064	étude couverture mobile	35 890.00
		2 596 151.54

Cette opération se traduit par les mouvements suivants :

- une dépense et une recette d'investissement imputée au chapitre 041 pour une somme arrondie à 2 600 000.00 €



CONCLUSION ET PROPOSITIONS

En définitive et sur un plan purement comptable, le projet de budget supplémentaire du budget de H.S.N. s'élève à 8 602 225.42 € en dépenses et en recettes ventilés comme suit :

						,	
•	ΝЛ	\sim 111 \sim	IOM	าดท	ıtc.	rée	
•	171		v eii		11.3	166	

Wouvements	16613	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		Берепаса	Nootios
Excédent capitalisé	Chapitre 10		1 441 283.59 €
Investissement			
Reports (investissement)		5 196 939.65 €	
Résultat de l'exercice précédent	Chapitre 001		2 130 941.83 €
Propositions nouvelles investisser	ment		
	Chapitre 20	825 000.00 €	
	Chapitre 4581	50 000.00 €	
	Chapitre 23	- 69 714.23 €	430 000.00 €
	Chapitre 13		2 000 000.00 €
Mouvements ord	re		
Frais d'Etudes suivis de travau	x		
Investissement	Chapitre 041	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €
		8 602 225.42 €	8 602 225.42 €

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME

I - Programme CLOTURE DES COMPTES

Crédits gérés hors AP/CP	Chapitre	Proposé I	S - CP 2021	
go. 00 70.		Dépenses Recettes		
Investissement 14 – R Clôture des comptes – EPI	10 001	·	1 441 283.59 € 2 130 941.83 €	
	Total		3 572 225.42 €	

II - Programme DESSERTE FTTH

Crédits	Chapitre	СР	2021
		Dépenses Recettes	
Investissement			
16 – R Desserte FTTH Boucle locale	13		2 000 000,00
optique mutualisée	23		€
			430 000,00
			€
	Total		2 430 000,00 €



Crédits pour ordre	Chapitre	CP 2021		
·		Dépenses	Recettes	
<u>Frais Etudes et insertions suivis de</u> <u>réalisation</u>				
Investissement 14 – Mouvements d'ordre et de clôture – EPI	041	2 600 000.00 €	2 600 000,00 €	
	Total	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME

MOUVEMENTS REELS

Libellé	AP/AE	СР	CP ultérieurs
HSN	50 000.00	805 285.77	2 859 558.95
2014P003 - Etudes et frais d'insertion	0.00	815 000.00	2 235 459.21
2014P003O001 - Frais d'études Programme global	0.00	15 000.00	34 979.05
AP	0.00	15 000.00	34 979.05
14P003APR03 - 14 - Etudes et frais d'insertion - APR	0.00	15 000.00	34 979.05
53 - Frais d'études	0.00	15 000.00	34 979.05
2014P003O003 - Frais d'Etudes Maîtrise d'oeuvre FTTH	0.00	800 000.00	2 200 480.16
AP	0.00	800 000.00	2 200 480.16
16P003APR05 - 16-Frais d'Etudes Maîtrise d'Oeuvre FTTH	0.00	800 000.00	2 200 480.16
53 - Frais d'études	0.00	800 000.00	2 200 480.16
2014P004 - Desserte	0.00	10 000.00	1.51
2014P004O002 - Desserte FO des sites prioritaires	0.00	10 000.00	1.51
AP	0.00	10 000.00	1.51
14P004APR03 - 14 - Desserte - APR	0.00	10 000.00	1.51
53 - Frais d'études	0.00	10 000.00	1.51
2014P017 - Collecte	50 000.00	-19 714.23	624 098.23
2014P017O001 - Collecte NRAO-SR-segments optiques locaux	0.00	-69 714.23	279 714.23
AP	0.00	-69 714.23	279 714.23
14P017APR10 - 14 - Collecte - APR	0.00	-69 714.23	279 714.23
2099 - Génie civil	0.00	-69 714.23	279 714.23
2014P017O013 - Travaux Conventionnés Besoins propres	50 000.00	50 000.00	0.00
EPI	50 000.00	50 000.00	0.00
15P017EPI13 - 15 - Collecte - EPI	50 000.00	50 000.00	0.00
2185 - Opérations sous mandat - dépenses	0.00	50 000.00	0.00
2014P017O015 - Collecte FO (Opticalisation NRA FTTH)	0.00	0.00	344 384.00
AP	0.00	0.00	344 384.00
16P017AP17 - 16 - Transport anticipé future BLOM	0.00	0.00	344 384.00
53 - Frais d'études	0.00	0.00	30 000.00
2099 - Génie civil	0.00	0.00	94 384.00
2100 - Pose et raccordement de fibres optiques	0.00	Accusé de Cécalo io	n en p æædur 000.00
TOTAL	50 000.00	070-200044527-20 805 0285trantm Pate de réception	210730-CS2021-07-23-36 issi 2 : 859 / 558.95



Equilibre du BS 2021 - Mouvements réels

BALANCE BS - PROJET budget principal

Propositions nouvelles (hors reports et affectation du résultat)			
Investissement	Recettes	3 871 283,59	
	Dépenses	805 285,77	
	Equilibre	3 065 997,82	
Fonctionnement	Recettes	-1 441 283,59	
	Dépenses	0,00	
	Equilibre	-1 441 283,59	
Total	Recettes	2 430 000,00	
	Dépenses	805 285,77	
	Equilibre	1 624 714,23	

Propositions BS (reports + propositions nouvelles + affectation du résultat)			
		Mouvements réels	
Investissement	Recettes	6 002 225,42	
	Dépenses	6 002 225,42	
	Equilibre	0,00	
Fonctionnement	Recettes	0,00	
	Dépenses	0,00	
	dont crédit de réserve		
	Equilibre	0,00	
Total	Recettes	6 002 225,42	
	Dépenses	6 002 225,42	
	Equilibre	0,00	

Rappel Reports				
	Recettes (hors emprunt)			
Investissement	Report emprunt	0,00		
	Dépenses	5 196 939,65		
	Equilibre	-5 196 939,65		
	Recettes	0,00		
Fonctionnement	Dépenses	0,00		
	Equilibre	0,00		

Rappel Résultat			
Excédents de fonctionnement capitalisés - 1068 (recettes)	2 130 941,83		
Investissement - 001 (dépenses)			
Affectation résultat - couverture report investissement	2 130 941,83		
Affectation résultat - inscriptions dépenses nouvelles BS			
Fonctionnement - 002 (recettes)	1 441 283,59		
Affectation résultat - couverture report fonctionnement	0,00		
Affectation résultat - inscriptions dépenses nouvelles BS	1 441 283,59		



• **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....



RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Décision du Comité syndical CS2021-07-23-37 du 23 juillet 2021 portant adoption d'une décision modificative N°01 du budget annexe 2021

Par suite d'une convocation en date du 09 juillet 2021, l'an deux vingt et un, le 23 juillet, à neuf heures trente, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 29 dont 1 en audio conférence

Absents ayant donné procuration : 4 Absents excusés: 3

Pour le Collège Département :

KRATTINGER Yves

BAILLY Laurent en audio conférence

BONNARD Corinne **BORDOT Thierry CORNU Benoît COUTHERUT Sylvie**

EME Edwige

FAIVRE Marie-Claire FRIQUET Carmen **GAUTHERON Martine** GAY Jean-Claude JEANPARIS Corinne MANIERE Sylvie

OUDOT Thomas absent - donne pouvoir à MANIERE Sylvie

PEQUIGNOT Martine suppléée par Jean-Marie BERTIN

PIQUARD Bernard absent - donne pouvoir à CORNU Benoît

PULICANI Hervé **RICHARD Michel** RIGOLOT Christelle

SEGUIN Laurent absent - donne pouvoir à Yves KRATTINGER

Pour le Collège Communautés de Communes (CC) :

KOPEC Freddy Absent CC Monts de Gy **DEGRENAND Bruno** CC Quatre Rivières CC Pays Riolais **MAINIER Gilles** Absent - suppléé par MARCHAL Jacques LUPFER Frédérique CC Rahin et Chérimont CC Pays de Lure RICHARD Bernard

DEMANGE René Absent - suppléé par GROSJEAN Philippe CC 1000 Etangs-Hte Vallée de l'Ognon

Absent CC Val de Gray **CAILLE Nicolas**

RACLOT Loïc Absent CC Hauts du Val de Saône CC Pays de Luxeuil

SCHELLE Alain

BOYER Christian Absent - suppléé par SEGUIN Paul CC Pays de Villersexel

MULTON Alexandre Absent CC Savoir-Faire **BAGUE Jacky** Absent CC Combes TRAMESEL Jean Claude CC Haute-Comté

DELBOS Michel Absent - donne pouvoir à SEGUIN Paul CC Pays de Montbozon et du Chanois

GAUDINET Bernard CC Triangle vert CC Terres de Saône **VON FELTEN Karl BALLOT Vincent** CC Val Marnaysien **CLAUDEL Michel** CC Pays d'Héricourt



Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;

Vu la délibération CS2017-05-22-02 du Comité Syndical portant création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financière ;

Vu la délibération CS2017-05-22-03 du Comité Syndical portant approbation de la Création du Budget annexe de la Régie et des dispositions comptables ;

Vu la délibération CS2021-04-12-21 du Comité Syndical portant approbation du Budget primitif 2021 du Budget annexe du Syndicat ;

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation du 15 mars 2021,

CONSIDERANT que le guorum est atteint avec 29 membres titulaires présents,

CONSIDERANT les tableaux détaillés joints en annexe,

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38 Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 29 présents + 4 pouvoirs

Suffrages exprimés pour : 33 Suffrages exprimés contre : 0

Bulletins blancs: 0

➤ **D'ADOPTER** la Décision Modificative N° 1 du budget annexe 2021 présentée par nature et par chapitre, et voté au niveau du chapitre, selon détail ci-dessous :

PROGRAMME EXPLOITATION DES RESEAUX

Les dépenses de maintenance payées à AXIONE et BE FREE pour activation des prises FttH, forfaits mensuels et autres dépenses obligatoires sont prolongées pour 3 mois dans l'attente de la prise en charge par le délégataire pour une dépense estimée à 408 000.00 €.

PROGRAMME RECETTES DE COMMERCIALISATION

Les recettes d'exploitation FTTO et ZA sont également prolongées au bénéfice du syndicat pour une recette estimée de 410 000.00 €.

Une régularisation de recette sur l'exercice antérieur nécessite une inscription en dépense à ce programme au compte 673 pour le montant de 2 000.00 €



PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME MOUVEMENTS RÉELS

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	DM1	
		Dépenses	Recettes
Section Exploitation Opération Recettes d'exploitation infrastructures HSN			
Titre annulé exercice antérieur Recettes exploitation FTTO et ZA	67 70	2 000.00 €	410 000.00 €
Opération exploitation des Réseaux de Fibre Optique Maintenance réseaux FTTO et ZA	011	408 000.00 €	
	Total	410 000,00 €	410 000,00 €

> **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Fait et délibéré à VESOUL, le 23 juillet 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....